

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/89/1 Janvier 1989
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	



COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Troisième session

Rome, 17-21 avril 1989, Salle verte

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session,
3. Rapport de la réunion du Groupe de travail, 13-14 avril 1989
(présentation orale par le Président du Groupe de travail)
4. Rapport intérimaire concernant l'Engagement international sur les
ressources phytogénétiques

La Commission examinera un rapport sur l'état d'avancement des négociations en vue de parvenir à une interprétation commune de l'Engagement international. Le Groupe de travail a été prié par la seconde session de la Commission de poursuivre les négociations en insistant plus particulièrement sur les Articles 1, 2.1 a), 5, 6 et 7 de l'Engagement.

5. Rapport intérimaire sur les dispositions juridiques visant à la
création éventuelle d'un réseau international de collections de base
dans les banques de gènes, sous les auspices ou la juridiction de la
FAO

La Commission examinera une analyse des réponses adressées au Directeur général par les gouvernements, les centres internationaux de recherche agricole et d'autres organismes, afin d'indiquer s'ils sont disposés à placer leurs collections de base sous les auspices ou la juridiction de la FAO et, le cas échéant, les modalités qu'ils préfèrent. Le rapport comprendra aussi des renseignements sur les éventuelles incidences financières et administratives des dispositions qui seront prises.

6. Examen d'ensemble des activités de la FAO dans le domaine des
ressources phytogénétiques et rapport intérimaire sur la constitution
d'un Fonds international pour les ressources phytogénétiques

La Commission sera saisie d'un rapport sur l'ensemble des activités de la FAO en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques. Le rapport comprendra aussi des renseignements concernant la situation actuelle du Fonds international pour les ressources phytogénétiques ainsi qu'une analyse des réactions des gouvernements, des

organisations internationales, des ONG et du secteur à la création du Fonds. Il indiquera en outre le programme de travail que prévoit la Commission pour mettre en oeuvre les principes exposés dans l'Engagement international.

7. Activités du CIRP

La Commission examinera un rapport du Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP) sur ses activités passées et ses programmes futurs. Le rapport analysera également le rôle complémentaire du CIRP et de la FAO, ainsi que de leurs activités en cours et prévues.

8. Evaluation de l'actuelle composition des collections de base dans le monde, pour ce qui est des cultures intéressant les pays en développement

La commission examinera une étude de la situation actuelle des collections de base de cultures présentant un intérêt pour les pays en développement. L'étude analysera la composition par espèce et par lieu géographique de ces collections de base, ainsi que leurs contraintes et leurs limites. Elle formulera en outre des suggestions visant à améliorer la situation.

9. Etat de la conservation "in situ"

La Commission sera saisie d'un rapport sur la conservation in situ des ressources phytogénétiques, portant notamment sur la recherche, la création et l'aménagement de zones pilotes ainsi que sur la mobilisation à tous les niveaux. On y soulignera la nécessité d'une étroite participation des populations locales et d'une harmonisation des besoins présents et futurs grâce à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.

10. Implications des nouvelles biotechnologies pour l'Engagement international

La Commission examinera un premier rapport sur les implications juridiques et techniques que peuvent avoir les innovations biotechnologiques sur l'application des principes exposés dans l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. Ce rapport ne prétend pas être exhaustif et sera sans doute suivi d'autres rapports sur le même sujet aux fins d'examen par la Commission à ses sessions ultérieures.

11. Autres questions

12. Date, lieu et programme de la prochaine session

13. Adoption du rapport